



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 7 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 39
Quorum : 20
A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 21
Nombre de représentés : 07
Mise en discussion du rapport
Nombre de présents : 22
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi 7 mai, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa.

OBJET

Affaire n° 2024-053
**ACQUISITION DE MATÉRIELS
POUR LES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS
APPROBATION DU PLAN DE
FINANCEMENT**

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, par M. Armand Mouniata, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint par Mme Mémouna Patel, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Jean-Claude Adois, Mme Brigitte Cadet par M. Alain Iafar, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 29 avril 2024.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 10 mai 2024.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint à 17h19 (affaire n° 2024-055), M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint à 17h22 (affaire n° 2024-056), Mme Sophie Tsiavia à 17h11 (affaire n° 2024-053).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents : Mme Claudette Clain Maillot, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE

Olivier HOARAU

Affaire n° 2024-053

**ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Arrivée de Mme Sophie Tsiavia à 17h11.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2019-027 du conseil municipal du 02 avril 2019 approuvant la mise en place du programme d'aide « licence sportive pour tous » ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'engagement de la Ville pour la modernisation et la rénovation des sites et équipements sportifs communaux ;

Considérant la démarche partenariale engagée par la Ville avec le milieu associatif et éducatif sportif dans le cadre d'un Plan Pluriannuel pour l'Investissement ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique culturelle – Sportive – Petite Enfance » réunie le 24 avril 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement portant sur l'acquisition de matériel pour les équipements sportifs ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Réunion ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ACQUISITION DE MATÉRIELS POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le plan de financement de l'acquisition de matériels à destination des équipements sportifs.

La municipalité de Le Port accorde une attention particulière à la politique sportive qui trouve notamment sa traduction dans l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) spécifique pour rénover et moderniser l'ensemble des sites et équipements sportifs communaux, y compris ceux de proximité.

Les nouvelles orientations municipales, en matière de politique sportive, proposent alors à chaque association, club et/ou établissement scolaire d'œuvrer au développement d'une pratique sportive accessible au plus grand nombre, notamment à celles et à ceux qui en sont éloignés. Le sport est perçu comme un facteur de cohésion sociale, vecteur d'une continuité éducative et facteur de rayonnement de son territoire.

En ce sens, la collectivité fait le choix d'un partenariat renforcé et responsable avec le milieu associatif sportif et éducatif garants de la structuration d'une offre sportive diversifiée et de qualité d'une part et d'autre part du développement de la pratique sportive de compétition, d'apprentissage, libre et/ou de loisirs sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, les équipements sportifs sont des infrastructures essentielles au développement d'une politique sportive ambitieuse. Vecteurs de la dynamique sportive, les équipements sont au cœur du projet sportif.

Afin de poursuivre la modernisation de ses installations sportives, la Ville de Le Port souhaite procéder à l'acquisition de matériels sportifs afin de renforcer les potentialités de la pratique et de l'enseignement des activités physiques et sportives dans des conditions optimales.

A cet effet, le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
Acquisition de matériel d'entretien : 13 400 € (Monobrosse, Aspirateur, autolaveuse)	Région Réunion (75,62 %) : 40 000 €
Acquisition de matériels sportifs : 39 500 € (buts, poteaux et filets pour le volley-ball, handball, tennis et basket-ball, tatamis, treuil de relevage, panneaux de basket)	Ville (24,38 %) : 12 900 €
Total : 52 900 €	Total : 52 900 €



Le conseil municipal est appelé à :

- approuver le plan de financement portant sur l'acquisition de matériel pour les équipements sportifs ;
- autoriser le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Réunion ;
- autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.